

Espace Européen Ecully 7b allée Claude Debussy 69130 Ecully

Tél.: 04 72 86 15 15 Fax: 04 72 86 15 16

# FONDS DE DOTATION CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Siège social : Centre Hospitalier Emile Roux 12 boulevard du Dr Chantemesse BP 20352 43012 Le Puy-en-Velay



Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile Roux Le Puy en Velay.

# **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile Roux Le Puy en Velay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Parmi les comptes qui sont sujets aux estimations comptables significatives figurent les fonds dédiés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les données décrites dans la partie « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe pour apprécier leur valeur d'inventaire.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 21 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

**AESE** 

Marc CORBI

Associé Mandataire social

Vincent FAURE

Associé Responsable technique

# FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY

			31/12/2020			
	ACTIF	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net	
	Immobilisations incorporelles: - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Concessions, droits - Autres immobilisations - Immobilisations incorporelles en cours					
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles : - Terrains - Constructions - Installations techniques - Autres immobilisations corporelles - Immobilisations corporelles en cours					
	Immobilisations financières : - Participation et créances rattachées - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres					
	TOTAL I	0.00	0.00	0.00		
	Stocks					
	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production biens et services					
	Produits intermédiaires et finis Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commande	0.00	0.00	0.00		
Actif circulant	Créances d'exploitation - Créances clients - Autres créances					
	Divers - Valeurs mobilières de placement - Disponibilités (autres que caisse) - Caisse	68 353.35		68 353.35	49 100.00	
	- Charges constatées d'avance					
	- Compte d'attente	90.00		90.00		
	TOTAL II	68 443.35	0.00	68 443.35	49 100.00	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV ECA V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	68 443.35	0.00	68 443.35	49 100.00	
Engagements		1 55 1 10.50	0.50	30 . 10.00	.0 100.00	
reçus	Autres					
		NREAD	4			

# FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY

	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres: - Fonds Associatif sans droit de reprise - Ecarts de réévaluation - Réserves - Report à nouveau - Résultat de l'exercice  Autres fonds associatifs: - Fonds Associatif avec droit de reprise apports legs et donations résultats sous contrôle de tiers financeurs - Ecarts de réévaluation - Subventions d'investissement sur biens non renouvelables - Provisions réglementées - Droits des propriétaires	15 000.00	15 000.00
	TOTAL I	15 000.00	15 000.00
PRC Fonds dédiés	- Provisions pour risques - Provisions pour charges - Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	10 000.00	10 000.00
	- Fonds dédiés sur autres ressources  TOTAL II	52 483.35 52 483.35	31 954.94 31 954.94
Dettes	Dettes financières  Emprunts obligataires  Emprunts auprès des étab. de crédit  Emprunts et dettes financières divers  Crédits et lignes de trésorerie  Dettes d'exploitation  Avances reçues  Dettes fournisseurs et comptes ratt.  Dettes fiscales et sociales  Dettes diverses  Dettes sur immo. et comptes ratt.  Fonds déposés par les hosp. et héber.  Autres  Produits constatés d'avance  TOTAL III	960.00	225.06 1 920.00 2 145.06
Comptes de régularisation	ECP IV	900.00	2 143.00
	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	68 443.35	49 100.00
Engagements donnés	Legs Autres		
domes	Certifié		

# FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY

	COMPTE DE RESULTAT  Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises (70)	31/12/2020	31/12/2019
	Production stockée et immobilisée (71 et 72)		
Produits d'exploitation	Subventions d'exploitation (74)		
	Autres produits de gestion courante (75) Cotisations Dons	10 425.00	2 145.06
	Legs et donations Quote part des fonds propres affectée au compte de résultat	10 425.00	2 145.06
	Reprises sur amortissements et provisions (781)		
	Transfert de charges (791)		
	Total des produits d'exploitations I	10 425.00	2 145.06
	Achats matières premières et marchandises	4 398.00	225.06
Charges d'exploitation	Services extérieurs : - Sous-traitance - Locations et charges - Entretien, réparations et maintenance - Primes d'assurances		
	<ul> <li>Etudes, documentations, séminaires, conférences</li> <li>Autres services extérieurs :</li> <li>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</li> <li>Publicité, relations publiques</li> <li>Déplacements, missions et réceptions</li> </ul>	960.00	1 920.00
	<ul> <li>- Frais postaux et frais de télécommunication</li> <li>- Services bancaires et assimilés</li> <li>- Cotisations diverses</li> </ul>	12.00	
	Impôts et taxes	55.00	
	Charges de personnel : - Rémunération du personnel - Charges de sécurité sociale et de prévoyance		
	Subventions accordées Autres charges courantes	5 000.00	
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Total des charges d'exploitation II	10 425.00	2 145.06
Produits et	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) Produits financiers III	-	-
charges financiers	Charges financières IV		
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-	-
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)	-	-
Produits et charges	Produits exceptionnels V		
exceptionnels	Charges exceptionnelles VI		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	10 425.00	2 145.06
	TOTAL DEC CHARGES (ILINAVI)	10 425.00	

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	10 425.00	2 145.06
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	10 425.00	2 145.06

+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	_	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2) -	-
(≧ Certifié \	31	_
Conforme	<i>ਹੈ</i>	



# **ANNEXE**

# Année 2020

# Table des matières

1.	Compte-rendu de l'activité du fonds de dotation	2
2.	Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation	2
	Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions prévues au I de l'article 140 de la loi du 2008	
4.	Liste des libéralités reçues par le fonds de dotation	2
	Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi du 7 août 1	
۸۸۸	IEVE — TARI FALL DE SLIIVI DES EONIDS DEDIES	1



### 1. Compte-rendu de l'activité du fonds de dotation

Le détail des fonds reçus figure en annexe.

Des dons ont été versés pour un montant de 4 000€ en soutien à l'Hôpital Emile Roux pendant la crise sanitaire COVID.

Une cagnotte Leetchi.com a permis de récolter la somme de 5 189€ qui a été utilisée partiellement pour l'acquisition d'un reportage photos en hommage aux soignants.

Le conseil d'administration s'est réuni le 5 octobre 2020 pour examiner les comptes de 2019. Les comptes 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

# 2. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation

Recherche Clinique du centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay.

3. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions prévues au I de l'article 140 de la loi du 4 août 2008

Centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay.

4. Liste des libéralités reçues par le fonds de dotation

Aucune libéralité n'a été reçue par le fonds de dotation en 2020.



# 5. Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi du 7 août 1991

EMBLOG	Emplois	Affectation par emplois des	precoupers	Ressources	Suivi des ressources
EMPLOIS	de 2020	ressources collectées RESSOURCES		collectées en 2020	collectées
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		31 854,94 €
1/ PROJETS DU FONDS DE DOTATION			1/ RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
Recherche Clinique du CHER		5 000,00 €	1.1/ Dons et legs collectés		
Tirages photo		4 398,00 €	Dons manuels non affectés		
			Dons manuels affectés		
2/ FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			Legs et autres libéralités non		
			affectées 1.2/ Autres produits liés à		
			l'appel à la générosité du public		
3/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 027,00 €	2/AUTRES FONDS PRIVES		
			3/AUTRES PRODUITS		
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT		- €
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			iii - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		30 953,41 €
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL		10 425,00 €	VI - TOTAL GENERAL		30 953,41 €
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources					
collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			SOLDE DES RESSOURCES		
			COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		52 383,35 €



# ANNEXE - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Tableau de suivi des fonds dédiés Exercice 2020			Montant initial	Fonds engagés exercices précédents	Fonds à engager au début de l'exercice			Nouvelles ressources affectées au cours de l'exercice	Fonds restant à engager à la fin de l'exercice
KERKENI Solange	2018	Apport initial - Création du Fonds	15 000,00 €				Fonds non consomptibles		- €
OXYGENE	2018	Mise en place d'un observatoire de prise en charge des troubles du sommeil dans le syndrome fibromyalgique	20 000,00 €		20 000,00 €		A reverser au CHER		20 000,00 €
LABORATOIRE LEO	2019		5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	Reversé au CHER		- €
ROTARY CLUB	2019	Projet nutrition "Serious Game" Etudiant + 8 tablettes Service nutrition	3 000,00 €		3 000,00 €		A reverser au CHER		3 000,00 €
CHANT AIGUILHE	2019	Affectation libre	100,00€	100,00€	- €		Charges de fonctionnement		- €
CLUB SOROPTIMIST	2019	Pour UTEP (MC OMBRET)	1 000,00€	225,06 €	774,94 €	67,00 €	Chèque préfecture 55€ Frais de compte 12€		707,94€
KERKENI Solange	2019	Affectation libre	5 000,00€	1 920,00 €	3 080,00 €	960,00 €	Facture EXCO 2020		2 120,00 €
CHANT AIGUILHE	2020	LES PATIOS DU VELAY	1 524,28 €				A reverser au CHER - Patios	1 524,28 €	1 524,28 €
ACEF AURA		DON COVID	3 000,00 €					3 000,00 €	3 000,00 €
GARNIER PAUL		DON COVID	250,00 €					250,00€	250,00€
LES AMIS DE SAINT JACQUES		DON COVID	500,00€					500,00€	500,00€
RIVET JEAN PAUL		DON COVID	100,00 €					100,00€	100,00€
RIVET MARYVONNE	2020	DON COVID	100,00€					100,00€	100,00€
GOUTALAND PIERRE	2020		50,00€					50,00€	50,00€
VASSELON MARIE ANNETTE	2020	des familles, du personnel et des patients du Service réanimation	240,00 €				A reverser au CHER - Réa	240,00 €	240,00€
BRISTOL MYERS SQUIBB SARL	2020	Recherche clinique - programme d'éducation thérapeutique	5 000,00 €				A reverser au CHER - RC	5 000,00 €	5 000,00 €
FONDATION D'ENTREPRISE PRIX F GATTEFOSSE	2020	Protocole Aromathérapie Raoul Crouzoulon IADE Bloc	5 000,00 €				A reverser au CHER	5 000,00 €	5 000,00 €
CAGNOTTE LEETCHI.COM	2020	DON COVID	5 189,13 €			4 398,00 €	Tirages photo	5 189,13 €	791,13€
KERKENI Solange	2020	CHIRURGIE ORL	10 000,00€				A reverser au CHER - ORL	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAUX			80 053,41 €	2 245,06 €	31 854,94 €	10 425,00 €		30 953,41 €	52 383,35 €

